



**Commercer
avec l'UE :
une aubaine ou
un désastre pour
les paysannes
du Sud ?**

Table des matières

Introduction	3
1. La politique commerciale de l'Union européenne	
a. Histoire des relations commerciales entre l'UE et les pays du Sud	5
b. Les « partenariats » économiques entre l'UE et ses anciennes colonies	7
c. Théorie commerciale actuelle – point de vue critique.....	10
2. L'impact des accords de commerce de l'UE sur les paysannes du Sud	
a. Effets directs sur l'emploi	12
b. Effets indirects sur les services publics et la protection sociale	16
c. Effets indirects sur l'accès à la terre et aux semences	19
Conclusion	23
Recommandations	24
Questions pour réfléchir en groupe	27

Mars 2022

Autrice : Lora Verheecke

Equipe de rédaction : Renaud Viven, Hélène Capocci, Isabelle Franck
(Service politique - Entraide et Fraternité)

Éditrice responsable :
Axelle Fischer, rue du Gouvernement provisoire 32 – 1000 Bruxelles.



Un ouvrage mis en pages, imprimé et
façonné par Snel à Vottem, Belgique

www.snel.be

L'autrice remercie Renaud Viven, Isabelle Franck, Hélène Capocci (Entraide et Fraternité) et Sabine Lamour (Association SOFA, Haïti) pour la confiance, la relecture et les précieux conseils.

Les dessins sont extraits de la vidéo produite par Entraide et Fraternité : https://www.entraide.be/video_commerce-international-et-climat. Les photos sans mention d'auteur sont libres de droits.

Introduction

En 2006, le Commissaire européen au commerce Peter Mandelson affirmait que « notre prospérité est directement liée à l'ouverture des marchés où nous cherchons à vendre¹ ». La prospérité est l'argument avancé pour justifier l'augmentation des exportations européennes. Mais à quel prix se font ces exportations dans les pays du Sud ? Surtout dans le secteur agricole, si largement dominé par les femmes ? Les pays du Sud peuvent également vendre leurs produits en Europe. Mais le font-ils ? Cela leur permet-il d'accéder à cette même prospérité ? Si oui, la question se pose à nouveau : à quel prix ?

Depuis le traité de commerce entre l'Union européenne et la Corée du Sud (appliqué depuis 2011), l'UE inclut des chapitres « développement durable » dans ses traités de commerce. D'après Ryu Mikyung, directrice internationale de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU), « le gouvernement coréen pensait que le chapitre sur le commerce et le développement durable n'était qu'un ornement de l'accord de libre-échange. Il n'était pas disposé à mettre réellement en œuvre ce chapitre. Et dans l'UE, je crois que c'était la même chose.² » Parmi les dispositions, en plus des mentions relatives aux droits syndicaux et aux droits du travail, on trouve notamment des paragraphes « femmes » ou « genre ». Par exemple, l'accord de commerce entre le Chili et l'UE, en cours de négociation, mentionne que le Chili et l'UE reconnaissent que leur but est de renforcer leurs relations commerciales et leur coopération de façon à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes³. Toutefois, nous avons fait le choix de ne pas y porter attention dans la présente analyse, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ce sont les changements induits par les traités de commerce qui affectent le quotidien des paysannes du Sud. Les chapitres « femmes » ou « genre », dépourvus de force juridiquement contraignante, n'ont par conséquent pas d'impact sur la façon dont les relations commerciales sont altérées par les traités de commerce. Si une relation commerciale venait à nuire aux femmes dans les pays du Sud suite à la

signature d'un traité de commerce avec l'UE, rien n'est prévu pour remédier à cette situation. Ni les États ni la société civile ne peuvent engager de procédures de sanctions ou d'altération des relations commerciales afin de mettre fin aux conséquences négatives du traité sur les femmes. De plus, le but premier d'un traité de commerce négocié entre deux marchés est que chaque partie puisse importer ou exporter plus⁴. Si attention il y a à son impact sur les paysannes dans les pays du Sud, celle-ci est secondaire. **L'objectif premier d'un traité de commerce, surtout entre l'UE et un pays du Sud, reste l'augmentation du PIB⁵. Or, cette croissance ne prête pas attention à la place des femmes dans la société, elle peut même se faire à leurs dépens.** Finalement, la dernière version de la stratégie commerciale européenne ne prête que très peu d'attention aux questions de genre et d'égalité hommes-femmes. En effet, il n'y a qu'une référence aux femmes dans le dernier paragraphe du document stratégique européen : « la Commission mènera en outre des travaux visant à mieux cerner les conséquences, en matière d'égalité des sexes, de différents volets de la politique commerciale et à éclairer les actions de sensibilisation à cette dimension dans le cadre de la politique commerciale »⁶. C'est peu. Et révélateur du manque d'attention portée à la question des droits des femmes dans les négociations commerciales européennes, malgré les bonnes intentions inscrites dans les traités et les financements accordés pour conduire des projets en faveur des femmes.

« Jusqu'à présent, la politique commerciale est demeurée principalement axée sur les cadres économiques et a mis de côté, voire ignoré, les préoccupations des populations concernant les droits de la personne. »

Michael Fakhri, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, juillet 2020⁷.

1 <https://www.cadtm.org/L-Accord-de-partenariat-economique>

2 <https://www.bilaterals.org/?les-clauses-des-accords-de-libre>

3 https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/june/tradoc_156962.pdf (page 2)

4 http://s2bnetwork.org/wp-content/uploads/2018/03/discussion-paper-on-tds_web.pdf (page 2)

5 https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2018/06/CONCORD_Trade_Gender_2018_online.pdf (page 12)

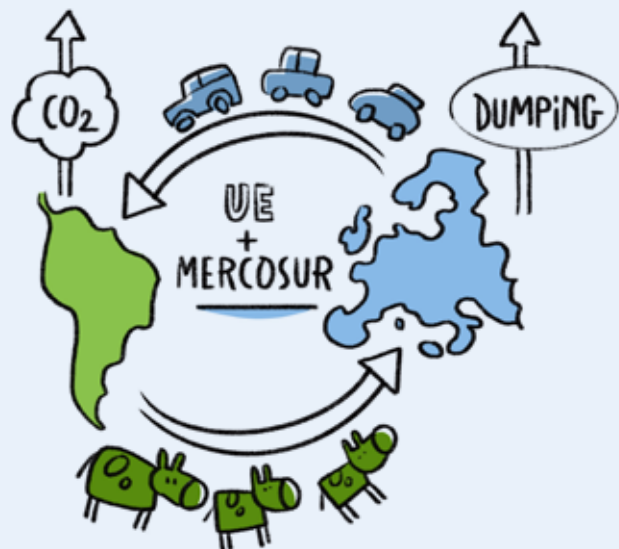
6 https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:5bf4e9d0-71d2-11eb-9ac9-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF (page 26)

7 https://digitallibrary.un.org/files/A_75_219-FR (page 4)

Cette étude présente des limites dont nous sommes pleinement conscient-es et que nous ne manquerons pas de mentionner. En effet, de nombreux facteurs, pas seulement économiques, affectent la place et le rôle des femmes dans l'agriculture dans les pays du Sud : des raisons culturelles, sociologiques et historiques peuvent contribuer à expliquer la marginalisation ou non des femmes dans le secteur agricole local. De plus, parmi les facteurs économiques, il est parfois difficile d'isoler le commerce extérieur d'autres facteurs tels que la politique d'accès aux terres agricoles, les éventuels soutiens publics à l'agriculture, les infrastructures, les dettes d'un pays, les coutumes affectant les femmes et les filles etc. Toutefois, comme le démontre cette étude, force est de constater que **les changements en termes de production et de vente des produits agricoles dans les pays du Sud, induits par les traités de commerce de l'UE, ont un impact significatif sur la marginalisation et la paupérisation des femmes.**

Qu'est-ce qu'un traité de commerce ?

Les traités de commerce sont des conventions internationales conclues entre plusieurs États ou organisations régionales réglant les conditions auxquelles le commerce est permis. Ils fixent notamment les taxes à l'importation. Appelées droits de douane ou tarifs douaniers, il s'agit de taxes que doivent payer à l'État les importateurs de biens et de services. Prenons l'accord de commerce entre l'UE et le Mercosur (Argentine, Paraguay, Uruguay et Brésil) qui est en cours de négociation. Actuellement, les exportateurs de viande de bœuf du Mercosur vers l'UE sont soumis à un taux de 62,2% de taxes. L'accord de commerce offre un taux de 7,5% pour l'exportation de 99 000 tonnes de viande bovine⁸. Les accords de commerce comportent également des chapitres sur les conditions (sanitaires, réglementaires, etc.) nécessaires à l'entrée d'un produit ou service sur un marché.



« Cows for cars » : des voitures (allemandes) contre des vaches (boeuf brésilien), c'est le résumé de l'accord UE-Mercosur.

La politique commerciale de l'Union européenne

a. Déjà au temps de la colonisation...

Les pays européens et de nombreux pays du Sud ont une histoire commerciale très proche et particulière. Durant l'époque coloniale, les pays européens occupants avaient accès dans leurs colonies à la fois à des matières premières bon marché, à des esclaves ou de la main-d'œuvre locale mal rémunérée et maltraitée et à des consommateurs et consommatrices pour leurs produits finis, aux dépens du développement des industries locales des pays du Sud⁹. L'agriculture se divisait en deux catégories : une production vivrière paysanne, majoritairement dominée par les femmes et tournée vers la production et la consommation locales ; une production de denrées telles que le cacao, le café, le coton, etc., dominée par les hommes et destinée à l'exportation vers les pays du Nord. Hormis certaines exceptions, les anciennes colonies européennes perpétuent jusqu'à ce jour ce schéma de commerce agricole Nord-Sud.

Dès les années 1960, malgré leur indépendance, les pays du Sud sont encouragés par la Banque mondiale à conserver cette spécialisation dans des cultures d'exportation pour financer leur développement. Cette vision du « développement » reposant sur l'exploitation du sous-sol (ressources minières) et du sol (cacao, café, coton, hévéa, sucre, thé, etc.) se justifie principalement par les nécessités liées au remboursement de la dette publique. En effet, suite aux grandes vagues de décolonisation, les pays du Sud – dont certains, comme la RD Congo, ont hérité dès leur indépendance d'une dette coloniale en violation du droit international¹⁰ – ont été encouragés par la Banque mondiale à s'endetter afin de rattraper leur

prétendu retard économique. Ainsi, **chaque pays s'est spécialisé dans quelques produits d'exportation – coton, cacao, huile de palme, café, etc. – au détriment des cultures vivrières afin de se développer économiquement et de rembourser ses dettes extérieures.** Cela a aussi rendu les pays du Sud dépendants des cours des matières premières fixés dans les bourses situées au Nord (Chicago, Londres, etc.) et donc, de plus en plus vulnérables aux chocs extérieurs.

Jusqu'à ce jour et depuis sa création, l'Union européenne, en accord avec ses pays membres, décide de la politique commerciale extérieure de l'UE. Elle devient membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)¹¹, l'organisation internationale en charge de la régulation du commerce, un an après sa création, en 1994. L'UE va y défendre un agenda d'augmentation des exportations européennes, notamment agricoles.

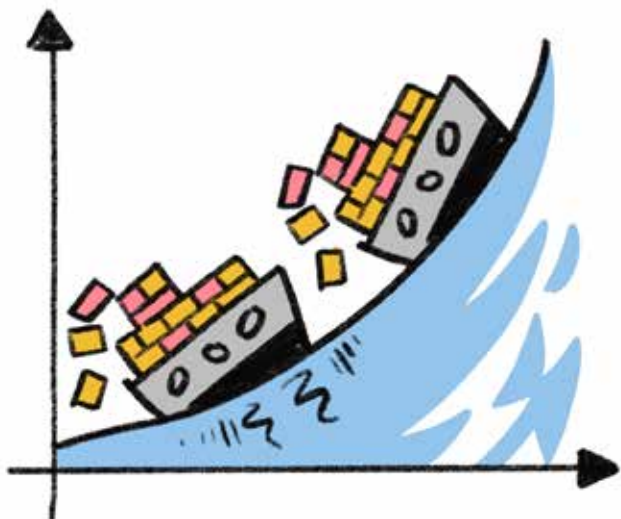
Dans l'UE comme dans les pays du Sud, le schéma de commerce agricole, issu de la colonisation, évolue mais ses fondements demeurent.

Le commerce agricole mondial est réglementé par l'OMC dès ses débuts. Par exemple, pour être membre de l'OMC, il faut posséder une forme de législation nationale sur la protection des semences (plus d'informations pages 16 et ss.). Mais c'est **l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC** qui va, en 1995, profondément modifier l'alimentation et l'agriculture mondiales. Il **prévoit la réduction des taxes à l'importation, le retrait des subventions nationales et l'abolition des**

9 https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2019/11/Bk_2019_The-Politics-of-Trade-in-the-Era-of-Hyperglobalisation-A-Southern-African-Perspective_EN.pdf [page 79]

10 Voir « Généalogie de la dette en RD Congo », Milan Rivié, Robin Delobel et Anaïs Carton. Analyse publiée par Entraide et Fraternité, 2021. https://www.entraide.be/IMG/pdf/02_-_dette_rdc_genealogie.pdf [page 3]

11 https://www.wto.org/english/thewto_e/countries_e/european_communities_e.htm



Malgré la pandémie, le commerce agricole est toujours florissant

stocks alimentaires publics en vue d'assurer la sécurité alimentaire¹². Ces mesures vont entraîner une augmentation du commerce agricole mondial d'en moyenne 3,5% par an entre 1995 et 2014¹³. Au Cameroun par exemple, l'importation de poulets va passer de 956 tonnes en 1996 à 22 000 tonnes en 1999¹⁴. À travers le monde, malgré la pandémie, le commerce agricole est toujours florissant : les exportations de produits agricoles et alimentaires ont progressé de près de 52 milliards de dollars en 2020 par rapport à 2019 (soit une progression annualisée de 3,2 pour cent). Environ 40 pour cent de cette hausse étant imputable aux pays du Sud¹⁵.

Toutefois, après 1995, peu d'accords seront conclus à l'OMC et l'UE met en place une dynamique d'accords commerciaux bilatéraux (entre l'Union européenne et un pays tiers). L'agriculture est l'un des points les

plus sensibles à l'OMC et le désaccord des pays membres à ce sujet explique grandement, mais pas entièrement, le peu d'accords signés depuis 1995. En effet, à l'OMC, **l'UE et les États-Unis** ont soi-disant accepté d'abandonner les subventions agricoles à l'exportation. Toutefois, en réalité, ils **ont pu conserver d'autres formes d'aides agricoles qui fonctionnent comme des subventions à l'exportation déguisées** ou qui mènent à la surproduction de nombreux produits agricoles qui intéressent les pays du Sud¹⁶. Un exemple est le blé. En 2016, l'Union européenne a exporté vers l'Afrique de l'ouest 3,375 millions de tonnes de blé pour 587 millions d'euros, grâce à 203,7 millions € de subventions¹⁷. De plus, l'UE et les États-Unis attaquent à l'OMC ce même type de subventions accordées par un pays plus pauvre à ses petites fermes locales, les qualifiant de "distorsion commerciale"¹⁸. Le jeu est truqué. En effet, il existe à l'OMC une distinction entre "bonnes" et "mauvaises" subventions agricoles intérieures. Toutefois, la catégorie « mauvaises » est largement artificielle car de nombreuses subventions des pays du Nord classées comme « bonnes » restent préjudiciables aux pays du Sud¹⁹. Aujourd'hui, les discussions à l'OMC relatives à l'alimentation et à l'agriculture butent depuis 2013 sur une proposition de « mise en place de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire ». Un stock public permet à un État de conserver des aliments de base (dans un silo, un entrepôt, etc.) afin de pouvoir nourrir sa population en cas de pénurie alimentaire ou de prix trop élevés sur les marchés. Malgré le soutien massif des pays du Sud, les pays du Nord s'y opposent²⁰. De plus, l'UE comme les autres pays du Nord ont refusé de traiter de leurs subventions agricoles internes dans les APE (Accords de partenariat économique) (voir-ci-dessous), affirmant que cette question ne peut être débattue qu'à l'OMC, où l'UE a refusé d'en changer les règles²¹.

12 <https://www.bilaterals.org/?prosperite-pour-une-elite-pauvrete>

13 https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/07/French_Women_Food_Insecurity_Report_WEB.pdf (page 31)

14 <https://www.bilaterals.org/?chicken-woman-has-a-lesson-on-fowl>

15 <https://www.fao.org/news/story/fr/item/1411019/icode/>

16 <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/114123/bp76-round-free-150605-summ-fr.pdf;jsessionid=AE6E70CDDDB1DF17187E4402D9DD6406A?sequence=2> (page 2)

17 https://www.wto.org/french/forums_f/ngo_f/all_eu_agricultural_subsidies_to_exported_products_can_be_sued_for_dumping_sol_7_october_2018_f.pdf (page 6)

18 <https://www.bilaterals.org/?prosperite-pour-une-elite-pauvrete>

19 <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/114123/bp76-round-free-150605-summ-fr.pdf;jsessionid=AE6E70CDDDB1DF17187E4402D9DD6406A?sequence=2> (page 3)

20 <https://www.bilaterals.org/?prosperite-pour-une-elite-pauvrete>

21 https://www.wto.org/french/forums_f/ngo_f/all_eu_agricultural_subsidies_to_exported_products_can_be_sued_for_dumping_sol_7_october_2018_f.pdf (page 7)

b. Les « partenariats » économiques entre l'UE et ses anciennes colonies

Depuis leur indépendance, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont travaillé collectivement avec l'Union européenne²². En 2002, l'Union européenne a adopté un mandat de négociation pour la conclusion d'accords de partenariat économique (APE), des accords de commerce, avec 76 pays ACP. Le but de l'UE était de pouvoir augmenter ses échanges commerciaux avec les pays ACP, tandis que ces derniers voulaient garder leur accès préférentiel au marché européen.

L'UE a cherché à signer des APE régionaux. Sans grand succès puisque le seul à avoir été ratifié sans réserve et pleinement mis en œuvre est celui conclu avec six pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) - Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie et Eswatini²³. Au total, seuls 32 des 79 pays ACP ont signé un APE avec l'UE²⁴. Ces signatures ont parfois eu lieu sous la menace. En 2016 par exemple, l'UE a mis la pression sur 6 gouvernements africains traînant les pieds dans les négociations commerciales, en prévoyant de suspendre leur accès au marché européen en cas d'absence de ratification. Face à la possibilité de voir leurs exportations vers l'UE taxées, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Botswana, la Namibie, le Swaziland et enfin le Kenya ont dû accepter de ratifier les APE²⁵. Le Cameroun a été contraint de signer un APE pour continuer à avoir accès au Fonds européen de développement²⁶.

En Afrique de l'ouest, par exemple, l'APE avec l'UE prévoit une réduction progressive des tarifs douaniers de 75% sur une période de 20 ans. Ceci se traduirait par une perte pour les pays d'Afrique de l'ouest de quelque trente milliards d'euros pendant les vingt ans de l'accord²⁷. Toutefois, cet APE n'est pas signé officiellement puisque le Nigéria, qui représente 72% du PIB de la région, refuse de le

signer. Néanmoins, des APE intérimaires sont mis en œuvre avec la Côte d'Ivoire et le Ghana depuis la fin 2016²⁸.

Les APE sont notamment critiqués pour leur approche néocolonialiste puisqu'ils permettent aux pays du Sud d'exporter des matières premières, minérales ou agricoles vers l'UE, mais qu'en revanche, ils réduisent fortement la possibilité pour les pays du Sud de transformer ces matières et donc de développer leurs propres industries nationales.

En effet, la transformation est l'étape de production où la marchandise prend beaucoup de valeur ajoutée. Parmi les explications de cette spécialisation dans les matières premières, on retrouve le mécanisme de la dette extérieure évoqué plus haut.

La simple exportation de matières premières maintient les pays du Sud dans une économie de type primaire. Un exemple est l'exportation de café. L'UE taxe les importations africaines de café à 7,5% lorsqu'il est torréfié et/ou transformé mais ne taxe pas les grains de café non torréfiés provenant d'Afrique. En 2014, le continent africain a gagné 1,5 milliards de dollars en exportant des grains de café. La même année, l'Allemagne a gagné presque le double en exportant du café transformé²⁹. De plus, les APE imposent des normes sanitaires qui peuvent en fait servir de barrière à l'entrée de produits agricoles du Sud sur le marché de l'UE. Ces normes sont en effet parfois imposées pour réduire les importations. Dernièrement par exemple, l'Espagne a demandé à la Commission européenne que les agrumes en provenance d'Afrique du Sud soient traités par le froid, pour des raisons sanitaires (présence d'un parasite) mais également car l'UE absorbe 42% des exportations totales de pamplemousses et 44% des exportations d'oranges d'Afrique du Sud, une concurrence forte pour les productions espagnoles³⁰.

22 L'accord de Cotonou signé entre l'UE et les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en 2000, est un vaste traité sur les échanges et le développement dont le but déclaré est d'aider à réduire la pauvreté et contribuer au développement durable et à une intégration des pays ACP dans l'économie mondiale.

23 <https://www.euractiv.fr/section/l-europe-dans-le-monde/news/tensions-simmer-over-eu-africa-trade-relations/>

24 https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Note-de-plaidoyer-ALE-C2A-Coordination_SUD.pdf (page 8)

25 <https://www.euractiv.fr/section/aide-au-developpement/news/lue-remporte-son-bras-de-fer-commercial-face-a-lafrique/>

26 <https://www.bilaterals.org/interview-with-yvonne-takang>

27 https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Note-de-plaidoyer-ALE-C2A-Coordination_SUD.pdf (page 9)

28 https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Note-de-plaidoyer-ALE-C2A-Coordination_SUD.pdf (page 8)

29 <https://www.bilaterals.org/?lopsided-eu-trade-agreements-are>

30 <https://www.agenceecofin.com/fruits/0510-92085-l-espagne-fait-du-lobbying-pour-reduire-l-acces-des-agrumes-sud-africains-au-marche-europeen>



L'importation de café non transformé :
tout bénéfique pour les pays du nord.

« L'Union européenne a pris le temps de construire son marché. C'est la même chose que nous voulons faire. Nous devons d'abord construire notre marché national et commercer avec les autres pays africains. Il fallait nous laisser construire notre marché avant de l'ouvrir à l'Europe. »

Yvonne Takang, secrétaire permanente de l'Association citoyenne de défense des intérêts collectifs (ACDIC) du Cameroun, août 2016.³¹

Néanmoins, certains pays ont choisi de protéger leurs secteurs agricoles sensibles dans les APE. Ainsi, en Afrique de l'est, tous les produits laitiers doivent être exclus de la libéralisation si l'APE est signé. Quand le gouvernement kenyan a réalisé que l'importation de poudre de lait et de produits laitiers de l'UE aurait des conséquences négatives pour la survie de près de 600 000 petits producteurs laitiers, il a décidé de mettre les produits laitiers sur la liste des produits sensibles. En Afrique de l'ouest, la production laitière

(les importations de lait et de produits laitiers) est également exclue, sauf pour l'importation de poudre de lait, dont le Nigeria est le plus gros importateur. En Afrique du Sud, une partie seulement de la viande et des produits laitiers a été exclue³².

Lorsque deux pays négocient un accord de commerce, ils n'ont pas le même poids à la table des négociations. En effet, chaque pays représente un marché de taille différente, des relations commerciales exté-

« Les APE ne reposent nullement sur le principe du libre consentement des peuples africains. En réalité, à travers de tels "accords", il s'agit pour la Commission européenne de contraindre les pays africains à échanger selon les termes qu'elle a elle-même choisis et sans considération pour la situation économique objective de ces derniers, de leurs besoins et de leurs priorités. »

Ndongo Samba Sylla, économiste sénégalais³³

31 <https://www.bbc.com/afrique/region-36980351>

32 <https://grain.org/fr/article/5778-les-habits-neufs-du-colonialisme-les-accords-de-partenariat-economique-entre-l-ue-et-l-afrique>

33 https://www.cetri.be/IMG/pdf/asud_libre-echange.pdf (page 12)

rieures d'un volume différent et des cadres politiques différents. De plus, les pays n'ont pas la même capacité de négociations en termes d'expertise et de nombre de négociateurs et négociatrices. C'est pourquoi, **lorsqu'un traité est négocié entre un pays du Sud et l'Union européenne, au vu de la différence en termes de marché, de volume de commerce extérieur et de capacité de négociation, le rapport de forces est souvent au détriment du pays du Sud.**

Haïti, le riz, les droits de douane et les institutions internationales

Au début des années 1980, Haïti produit la quantité de riz nécessaire pour nourrir sa population. Mais en 1995, Haïti se voit imposer par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale de réduire de façon brutale les droits de douane sur l'importation de riz de l'étranger vers Haïti. Ceux-ci passent de 35 % à 3%. Les conséquences sont dramatiques. Comme l'explique le prêtre haïtien Gérard Jean-Juste : « Au cours de la décennie 1980 le riz importé, vendu à un prix inférieur au coût de la production des agriculteurs locaux, a envahi le pays. Les agriculteurs haïtiens ont perdu leur travail et ont fui vers les villes. En quelques années, la production locale s'est effondrée ». Haïti est dès lors devenu un des principaux importateurs du riz étasunien qui est pour sa part largement subventionné. Au total, 80 % du riz consommé sur place est importé (dont les trois quarts proviennent des États-Unis). En conséquence, lorsqu'en avril 2008, le prix du riz, des haricots et des fruits a augmenté de plus de 50%, la majorité de la population haïtienne fut incapable d'y accéder. Cette situation insoutenable a conduit à plusieurs jours de révolte en Haïti ainsi que dans de nombreux autres pays du Sud, surnommés « émeutes de la faim ».³⁴ En 2020, 40 % des Haïtiennes et Haïtiens étaient toujours en situation d'insécurité alimentaire³⁵.

Commerce et droits humains aux Philippines : le discours et les faits...

8 pays bénéficient aujourd'hui du système de préférences généralisées plus (GSP + pour ses initiales en anglais) de l'UE : l'Arménie, la Bolivie, le Cap Vert, le Kirgizstan, la Mongolie, le Pakistan, les Philippines et le Sri Lanka. Ce système offre à ces pays la possibilité d'exporter leurs produits vers le marché de l'UE sans droits de douane. Dans le cas des Philippines, cela concerne 6274 produits comme l'huile de noix de coco, le thon ou l'ananas³⁶. **Ces exemptions de taxes à l'exportation sont octroyées par l'UE seulement si le pays exportateur respecte 27 conventions internationales.** Une de ces conventions concerne les droits humains. Or, le président Rodrigo Duterte a explicitement dit en mars 2020 : « C'est mon boulot de faire peur aux gens, de les intimider et de les tuer. » Amnesty International note que « les attaques souvent meurtrières contre des militant-es et des défenseurs/défenseuses des droits humains accusé-es de liens avec le mouvement communiste se font plus audacieuses. Quant aux attaques visant les médias, elles ont atteint un niveau inédit depuis des décennies »³⁷. Toutefois, aujourd'hui encore, les Philippines sont toujours bénéficiaires du GSP+, mettant en question le discours de l'UE de promotion du commerce durable.

« Ils ne connaissent que le catéchisme néolibéral. »

Pierre Defraigne,
ancien haut fonctionnaire européen³⁸

34 https://www.entraide.be/IMG/pdf/pourquoi_banque_mondiale_et_agroecologie_ne_font_pas_bon_menage.pdf (page 7)

35 <https://www.cetri.be/Haiti-etouffe-sous-le-poids-de-son>

36 <https://www.dti.gov.ph/generalized-system-of-preferences/>

37 <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/09/philippines-un-pressure-end-killings/>

38 <https://smartlink.ausha.co/explique-moi-le-commerce/introduction-aux-traites-de-commerce-de-l-union-europeenne>

c. Théorie commerciale actuelle – point de vue critique

La politique commerciale européenne est ancrée dans l'idéologie des politiques européennes actuelles : le néolibéralisme. Cette idéologie considère que le marché est un acteur économique central et qu'il est plus efficient que l'État pour réguler l'économie. Les politiques néolibérales réduisent donc considérablement le rôle de l'État dans l'économie. **En termes de politique commerciale, le néolibéralisme se traduit par la volonté de laisser le marché réguler les relations commerciales.** Les gouvernements doivent seulement créer les conditions optimales pour favoriser les importations et exportations de biens, de services et de capitaux. Le néolibéralisme considère que ces échanges entraînent automatiquement une augmentation de la croissance économique et donc des emplois. La réalité est tout autre, comme le démontre cette étude, surtout pour les paysannes du Sud, qui peuvent perdre leur source de revenus à cause des importations ou devoir se contenter d'un emploi précaire grâce aux exportations.

« En théorie comme en pratique, il n'y a aucune raison que le libre-échange augmente la croissance économique. »

Ndongo Samba Sylla, économiste sénégalais³⁹

Cette théorie est la base idéologique des négociations commerciales européennes aujourd'hui mais il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, l'Union européenne promeut aujourd'hui une approche commerciale qui favorise ses industries exportatrices mais les membres les plus riches de l'Union n'ont pas suivi la théorie néolibérale pour s'enrichir, bien au contraire. **Au XIX^e siècle, les pays du Nord tels que l'Allemagne ou les États-Unis n'ont pas pratiqué d'ouverture de leur marché aux importations étrangères** - ouverture nécessaire au développement selon la théorie néolibérale. En effet, **ils ont d'abord fermé leurs marchés aux importations étrangères**

dans certains secteurs afin que leurs entreprises deviennent compétitives. Une fois ces dernières assez innovantes et importantes, les gouvernements ont baissé les restrictions aux importations. Plus récemment, la Corée du Sud a choisi, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, de fermer son marché aux importations étrangères. L'État a promu ses industries nationales, notamment en fermant le marché coréen à la concurrence étrangère⁴⁰. Dans les années 1980, le soutien de l'État a diminué puisque certaines entreprises coréennes étaient devenues assez compétitives. C'est la crise de 1997 qui a finalement poussé la Corée du Sud à signer des accords de commerce et à ouvrir son marché national aux importations étrangères⁴¹. D'autres politiques économiques ainsi que des considérations géopolitiques expliquent aussi le développement économique rapide de la Corée du Sud depuis la Seconde Guerre mondiale. De plus, vu la situation des droits syndicaux dans ce pays⁴², ce dernier n'est pas un modèle de développement. Toutefois, cet exemple montre le rôle prépondérant qu'un protectionnisme mesuré peut avoir sur la croissance d'une économie nationale. Après la Seconde Guerre mondiale, d'autres pays, tels que le Mexique ou les Philippines et de nombreux pays d'Afrique, ont suivi les recommandations des institutions financières internationales basées sur le néolibéralisme. Ils ont donc ouvert leurs marchés nationaux, y compris agricoles, à la concurrence étrangère. Ces pays n'ont pas connu la même amélioration du niveau de vie de leurs habitants que la Corée du Sud.

“Les pays riches ont ‘fermé la porte derrière eux’ en forçant les pays pauvres à adopter des politiques de libre marché et de libre-échange. Les pays qui sont aujourd'hui développés ne veulent pas voir l'émergence de concurrents qui auraient bénéficié des mêmes politiques protectionnistes qu'ils ont utilisées avec succès dans le passé.”

Ha-Joon Chang, économiste sud-coréen⁴³

39 <https://www.bilaterals.org/?zlecaf-et-emergence-economique-de>

40 À noter : la prétendue réussite de la Corée du Sud a été obtenue grâce à une politique opposée au modèle proposé par la Banque mondiale. Lire à ce sujet Eric Toussaint, *Banque mondiale, le coup État permanent*, 2006, p. 132. <https://www.cadtm.org/Banque-mondiale-le-coup-d-Etat-permanent>

41 https://www.researchgate.net/publication/342093007_Korean_Economy_From_Protectionism_to_Liberalism

42 Plus d'une centaine de leaders syndicaux sont poursuivis pour avoir organisé une grève en octobre 2021 et beaucoup d'entre eux ont été arrêtés, notamment Yang Kyung-soo, le président du plus gros syndicat indépendant de travailleurs et travailleuses coréennes Voir <https://inthesetimes.com/article/south-korea-national-all-peoples-mobilization-farmers-workers-urban-poor>

43 Ha-Joon Chang. 2002. Kicking Away the Ladder. Development Strategy in Historical Perspective

La Zone de libre-échange continental africaine

En 1991, l'Organisation de l'Unité africaine, aujourd'hui l'Union africaine, a signé le traité d'Abuja qui mentionnait la création d'un marché commun africain. Vingt ans après, la Zone de libre-échange continental africaine (Zlecaf) est opérationnelle⁴⁴. **La Zlecaf est un ensemble de pays africains qui ont décidé de supprimer l'essentiel de leurs droits de douane (90 %)**. Dans ce sens, la Zlecaf poursuit les mêmes objectifs que les accords commerciaux dans lesquels les pays africains se sont engagés au cours des dernières décennies⁴⁵. Elle a reçu l'aide financière et technique de bailleurs étrangers (GIZ, l'agence allemande d'aide au développement⁴⁶, les Nations Unies⁴⁷, l'OMC⁴⁸, la Banque africaine de développement⁴⁹ et l'UE^{50,51}) ainsi que le soutien politique de l'UE qui y voit notamment la possibilité de signer un accord UE-Zlecaf⁵², la rendant plus influente en Afrique que la Chine et les États-Unis qui signent des accords de commerce bilatéraux⁵³.

Généralement, les gens croient que le libre-échange créé par des Africain-es est mieux que le libre-échange offert par les autres. Mais c'est une illusion, il ne s'agit toujours que de libre-échange ».

Ndongo Samba Sylla, économiste sénégalais⁵⁴

La mise en œuvre de cette zone commerciale provoque globalement une baisse de revenus pour le budget des États africains : d'une part, le démantèlement des barrières douanières va entraîner une chute drastique des recettes dans certains États d'Afrique⁵⁵. C'est le cas des pays importateurs nets de produits alimentaires comme l'Angola, la RDC, le Mozambique, le Botswana, certains pays de l'Afrique de l'ouest tels que le Nigeria, ceux de l'Afrique du nord et de l'Afrique centrale, qui vont être pénalisés et vont voir leurs revenus décroître⁵⁶. D'autre part, la Zlecaf va induire une plus grande concurrence, notamment fiscale, entre les pays africains pour attirer des investissements⁵⁷. Ces deux facteurs de réduction des revenus pour les États africains vont avoir **un effet direct et négatif sur la population de ces pays, et en particulier les femmes** en termes de services publics, de protection sociale, etc., comme nous allons l'expliquer ci-après. Néanmoins, certains secteurs industriels, dans des pays qui exportent déjà beaucoup, comme l'Égypte, le Nigeria ou l'Afrique du Sud, pourraient bénéficier de cet accord⁵⁸.

« La Zlecaf pourrait devenir un cheval de Troie par lequel des acteurs extérieurs s'infiltrent sur l'ensemble du continent via les pays les plus faibles ou les plus opportunistes, pour mettre à mal les possibilités de développement du continent. »

Kasirim Nwuke⁵⁹

44 <https://www.bilaterals.org/?zlecaf-et-emergence-economique-de>

45 <https://www.bilaterals.org/?que-signifient-les-accords-de>

46 <https://www.giz.de/en/worldwide/59611.html>

47 <https://www.undp.org/press-releases/afcfta-and-undp-announce-new-partnership-towards-inclusive-growth-africa>

48 <https://www.politico.eu/article/an-all-africa-free-trade-deal-to-make-the-eu-european-union-jealous/>

49 <https://www.afdb.org/en/news-and-events/au-african-development-bank-sign-48-million-grant-earmarked-continental-free-trade-secretariat-28574>

50 <https://www.politico.eu/article/an-all-africa-free-trade-deal-to-make-the-eu-european-union-jealous/>

51 <https://www.devex.com/news/eu-eyes-africa-free-trade-deal-amid-battle-for-influence-93417>

52 <https://ecdpm.org/publications/what-does-the-afcfta-mean-for-an-eu-africa-trade-agreement/>

53 <https://www.politico.eu/article/an-all-africa-free-trade-deal-to-make-the-eu-european-union-jealous/>

54 <https://www.bilaterals.org/?interview-with-ndongo-samba-sylla&lang=fr>

55 <https://www.bilaterals.org/?zone-de-libre-echange-continentale-40794>

56 <https://www.bilaterals.org/?zlecaf-et-emergence-economique-de>

57 <https://www.youtube.com/watch?v=CWLBRQF7K0c> (Minute 1:17:00)

58 <https://www.bilaterals.org/?africa-s-economic-trade-off&lang=en>

59 <https://www.bilaterals.org/?i-confess-i-am-an-afcfta-sceptic>

L'impact des accords de commerce de l'UE sur les paysannes du Sud

Nous allons étudier l'influence des accords de commerce sur les inégalités entre les sexes à travers le droit au travail, le droit à la protection sociale, le droit à la santé ainsi qu'au niveau de l'accès à la terre et aux semences. Il faut toutefois constater que ces impacts varient selon le niveau d'intégration des pays aux marchés internationaux et selon les différences entre hommes et femmes déjà présentes dans les domaines de l'emploi, des services publics et de l'accès à la terre et aux semences dans ces pays avant la signature d'un traité de commerce avec l'Union européenne.

En termes d'emploi, les traités de commerce ont un impact différent sur l'emploi des hommes et des femmes dans les pays signataires d'un accord de commerce avec l'Union européenne. **Les femmes des pays du Sud sont tout particulièrement touchées par tout changement de politique commerciale qui affecte l'agriculture à cause de leur forte présence dans la main-d'œuvre agricole non qualifiée⁶⁰.**



a. Effets directs sur l'emploi

Dans de nombreuses régions à travers le monde, les cultures agricoles commerciales sont gérées par les hommes, alors que la production alimentaire de subsistance, destinée à l'autoconsommation, est assurée par les femmes. Il est donc important de regarder l'impact des traités de commerce de l'UE sur cette division du travail agricole, non seulement en termes d'emplois créés pour les femmes mais également en termes de qualité de ces derniers.

Agriculture, pêche, foresterie : les femmes sont les perdantes de l'accord UE – Équateur/Colombie/Pérou

En 2021, la Commission européenne a publié une évaluation suite à la mise en application de l'accord de commerce entre l'Union européenne et la Colombie, le Pérou et l'Équateur, accord entré en vigueur en 2013 pour ce qui concerne le Pérou et la Colombie et en 2017 pour l'Équateur.

Cette étude mentionne l'impact de l'accord de commerce sur les femmes. Elle constate qu'au Pérou, dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche, la croissance de l'emploi, entre 2008 et 2018, suite à l'accord de commerce, a bénéficié de façon bien plus élevée aux hommes qu'aux femmes. En effet, le nombre d'emplois a plus fortement augmenté dans les sous-secteurs qui emploient de la main-d'œuvre masculine⁶¹.

60 <https://portal.pep-net.org/document/download/32470> (page 12)

61 https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2021/july/tradoc_159719.pdf (page 100)



Les femmes assurent majoritairement la production vivrière et les activités de commerce local.

© Entraide et Fraternité

« Les hommes se consacrent généralement aux cultures de rente qui payeront la maison ou les meubles, tandis que les femmes se tournent vers les cultures vivrières qui servent principalement à l'alimentation de la famille, même si une partie de celle-ci peut être commercialisée sur des marchés locaux. »

Sophie Charlier, chargée de mission au Monde selon les femmes⁶⁵

Dans les pays les plus pauvres, les femmes sont surreprésentées dans la production des denrées de base et dans les activités de commerce local⁶². Selon les Nations Unies, entre 60 et 80% des aliments consommés en famille dans le Sud sont produits par des femmes⁶³. Un grand nombre de femmes sont donc des petites exploitantes, qui ne sont souvent pas en position de rivaliser sur les marchés étrangers⁶⁴.

Les accords de commerce ont entraîné l'ouverture de certains marchés agricoles des pays du Sud aux importations européennes. La différence entre les pays de l'UE (agriculture intensive et mécanisée souvent subventionnée) et l'agriculture familiale des pays du Sud favorise les exportations agricoles de l'UE. **Les femmes du Sud qui travaillent dans l'agri-**

62 https://unctad.org/system/files/official-document/gds2014d1_fr.pdf (page 43)

63 <https://www.cncd.be/Les-femmes-et-l-agroecologie-sont>

64 https://unctad.org/system/files/official-document/gds2014d1_fr.pdf (page 55)

65 <https://www.cncd.be/Les-femmes-et-l-agroecologie-sont>

culture vivrière et qui vendent leur surplus sur les marchés locaux sont donc confrontées à un risque permanent de perte d'emploi à cause de la rude concurrence à laquelle ce secteur est soumis⁶⁶.

Au Sénégal, par exemple, les agricultrices sont principalement actives dans les cultures vivrières en concurrence avec les importations et subissent donc de plein fouet la libéralisation du commerce en raison de l'afflux d'importations moins chères⁶⁷. Ainsi, dès 1994, la libéralisation des importations, couplée à d'autres changements économiques comme la dévaluation de la monnaie ou la limitation du rôle des sociétés de développement rural, a eu un impact direct sur les importations de riz, élément majeur de l'alimentation sénégalaise. Ces importations sont passées d'environ 400 000 tonnes en 1994 à près de 900 000 tonnes en 2003⁶⁸. En 2012, les importations de riz étaient toujours proches de 900 000 tonnes⁶⁹. D'autres secteurs agricoles sénégalais ont également été touchés. Les importations de cuisses de poulet ont augmenté de manière dramatique entre 1996 et 2002, passant de 504 à 16 600 tonnes⁷⁰.

Certains traités commerciaux de l'UE favorisent également l'importation dans les pays du Sud d'équipements et de produits agricoles européens (semences, pesticides, etc.) à prix moins élevés qu'avant la signature du traité. C'est le cas pour l'APE entre l'UE et les États d'Afrique orientale et australe, dont Madagascar est signataire et qui est appliqué provisoirement dans le pays depuis 2012⁷¹. Ce traité va donc accélérer les processus de mécanisation et d'industrialisation de l'agriculture malgache⁷². Ceci a un impact direct sur le nombre et la qualité de l'emploi des femmes malgaches dans le secteur agricole puisqu'une agriculture plus mécanisée réduit le nombre d'emplois disponibles et, si elle s'oriente vers l'exportation, tend à favoriser les hommes. En effet, **dans les pays du Sud, la mécanisation du secteur agricole afin d'augmenter les exportations agricoles est généralement moins favorable aux agricultrices qu'aux agriculteurs**⁷³. Les agricultrices peuvent toutefois continuer la culture vivrière, si elles ont accès à la terre. Si ce n'est pas le cas, les

emplois disponibles dans l'agro-industrie sont peu nombreux et les conditions de travail y sont plus difficiles pour les femmes en termes de salaire, de pénibilité, de durée des contrats de travail, etc.

Les traités de l'UE peuvent permettre aux pays du Sud d'exporter plus de denrées alimentaires. Certains secteurs agricoles sont alors intégrés dans les chaînes de valeur mondiales. En effet, la mondialisation a amené une plus grande internationalisation des échanges et des liens plus distendus entre le lieu de production d'un aliment et son lieu de consommation. Dans les pays du Sud, de plus en plus d'entreprises européennes ont donc des sous-traitants agricoles, ce qui signifie qu'une entreprise produit un aliment, une autre le transforme, une troisième le conditionne, avant qu'il soit vendu dans l'UE. Or, lorsqu'un secteur agricole prend le chemin de l'exportation dans le Sud, il laisse souvent les femmes soit sur le bas-côté, soit en position inégale et inférieure par rapport aux hommes⁷⁴.

Un exemple est la filière ananas au Bénin. En effet, dans le secteur agricole qui occupe plus de 70 % de la population active, les femmes travaillent dans l'agriculture de subsistance et sont responsables de la sécurité alimentaire au sein du foyer, tandis que les hommes se concentrent sur l'agriculture destinée à l'exportation. L'ananas, le coton et la noix de cajou sont les principales exportations agricoles du Bénin. Même si les femmes sont impliquées dans la production de l'ananas au même titre que les hommes, l'analyse des statistiques nationales démontre que **plus la distance d'exportation augmente, moins les femmes sont impliquées dans l'exportation, pendant que l'inverse s'observe chez les hommes**⁷⁵. La même tendance est à l'œuvre dans le secteur du café en Haïti.

Même lorsqu'un type de culture comporte traditionnellement une forte intensité de travail féminin, son exploitation commerciale en vue de l'exportation a pour effet de faire entrer les hommes dans le secteur. Ces derniers prennent ensuite le contrôle de la production et/ou de la commercialisation. Tel fut le cas pour les arachides en Zambie, le riz en Gambie et les légumes à feuilles en Ouganda⁷⁶.

66 <https://portal.pep-net.org/document/download/32470> (page 9)

67 https://unctad.org/system/files/official-document/ditc2021d1_fr.pdf (page 24)

68 http://www.rural21.com/fileadmin/_migrated/content_uploads/ELR_Le_marche_du_riz_au_Senegal_0106.pdf

69 <http://www.hubrural.org/Ma-vision-de-l-Agriculture-et-de-l.html?lang=fr> (page 4)

70 https://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/ED_vol.8_n.1-2.pdf (page 22)

71 <https://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/regions/esa/>

72 http://research-sia-esa.eu/wp-content/uploads/2021/06/EU_ESA_EPA_Case-Study-Agriculture_Final-updated.pdf (page 18)

73 https://unctad.org/system/files/official-document/gds2014d1_fr.pdf (page 43)

74 https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2018/06/CONCORD_Trade_Gender_2018_online.pdf (page 5)

75 https://unctad.org/system/files/non-official-document/Anike_Alsace_Essay_GDF2021.pdf (page 7)

76 https://unctad.org/system/files/official-document/gds2014d1_fr.pdf (page 43)

Ces exemples proviennent d'une région, l'Afrique subsaharienne, où l'agriculture est peu industrialisée et mécanisée. L'impact des traités de l'UE sur le nombre d'emplois des femmes dans le secteur agricole est différent dans les pays où l'agriculture est industrielle. Dans le cas de l'accord de commerce en négociation entre le Mercosur (Uruguay, Paraguay, Argentine et Brésil) et l'UE par exemple, l'accord favoriserait les exportations agricoles vers l'Union européenne. L'accord n'aurait donc pas le même impact en Argentine qu'au Paraguay. En Argentine, le secteur agricole est très industrialisé et emploie peu ou pas de femmes. Au contraire, l'agriculture de subsistance, menée par les femmes, est très répandue au Paraguay⁷⁷. L'industrialisation du secteur agricole au Paraguay impliquera donc une perte d'emplois pour les femmes⁷⁸.

En plus de la quantité d'emplois créés ou supprimés par les accords de commerce, il est important de s'arrêter sur le type d'emplois que l'exportation et l'importation accrues de produits agricoles peuvent créer.

Dans le cas des exportations agricoles provenant des pays du Sud, de nombreux exemples tendent à prouver que **les emplois créés par une croissance accrue des exportations agricoles sont des emplois précaires, peu protégés ou mal payés**. En Tanzanie, par exemple, 85% des travailleurs occasionnels engagés dans les fermes horticoles pour le travail de plantation, de récolte et de calibrage sont des femmes, tandis que les hommes occupent des fonc-

tions de gestion. Au Bangladesh, les femmes qui pêchent et trient les petits poissons touchent environ 64% de ce que les hommes gagnent et tendent à être cantonnées dans les étapes les moins sécurisées de la chaîne de traitement des crevettes⁷⁹. L'emploi salarié féminin dans l'agriculture d'exportation a aussi tendance à être saisonnier dans le secteur de l'horticulture en Zambie et au Sénégal et l'élevage commercial de crevettes en Gambie⁸⁰. Dans ce dernier, les femmes constituent la majorité de la main-d'œuvre dans les tâches peu qualifiées telles que la transformation et le conditionnement pour l'exportation. Les hommes, en revanche, occupent les postes mieux rémunérés, notamment le personnel de direction et les récoltants⁸¹.

Il est difficile d'imaginer que l'accroissement des exportations agricoles puisse changer positivement le quotidien des femmes du Sud qui travaillent dans le secteur agricole. En effet, le fait qu'elles acceptent de bas salaires et soient flexibles pour le travail temporaire en font une source d'avantage concurrentiel pour les entreprises agroalimentaires à vocation exportatrice, notamment pour répondre aux pics de demande saisonniers, occasionnels ou temporaires, sur les marchés étrangers et pour livrer dans des délais courts. **Les entreprises exportatrices sur les marchés internationaux poursuivent donc une stratégie de réduction des coûts en tirant parti des inégalités pré-existantes entre les sexes** sur le marché du travail⁸².

77 <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/uruguay/16574.pdf> (page 16)
https://www.facebook.com/watch/live/?extid=SEO----&v=804602033502132&ref=watch_permalink

78 <https://www.lse.ac.uk/business/consulting/assets/documents/SIA-in-Support-of-the-Association-Agreement-Negotiations-between-the-EU-and-Mercosur-Final-Report.pdf> (page 169)

79 https://unctad.org/system/files/official-document/gds2014d1_fr.pdf (page 46)

80 https://unctad.org/system/files/official-document/ditc2021d1_fr.pdf (page 24)

81 https://unctad.org/system/files/official-document/ditc2021d1_fr.pdf (page 25)

82 https://unctad.org/system/files/official-document/ditc2021d1_fr.pdf (page 25)

b. Effets indirects sur les services publics et la protection sociale

Nous l'avons vu : les traités de commerce de l'UE tendent à contraindre les pays du Sud à réduire les tarifs douaniers à l'importation, les taxes que les exportateurs paient à l'État pour vendre un produit sur un marché national. Comme énoncé précédemment, la réduction des tarifs douaniers se traduit par une réduction des recettes - et donc des dépenses - publiques qui affecte tout particulièrement les femmes.

Prenons l'exemple de l'Afrique. Les taxes sur les échanges internationaux sont une importante source de revenu pour les pays africains. Au cours des années 1990, par exemple, elles représentaient 28 % du revenu total de la région⁸³. La libéralisation du commerce a engendré d'importantes difficultés budgétaires pour la région et s'est accompagnée de baisses successives des investissements publics de 1980 à 2000⁸⁴. Par exemple, la libéralisation des droits de douane au Cap Vert relevant des APE a conduit à une réduction de 80 % du revenu des droits de douane et à une baisse de 16 % des recettes publiques globales, soit une chute significative.⁸⁵ Au Sénégal, la mise en œuvre de l'APE, en entraînant la baisse des recettes fiscales, implique une diminution de 4,20 % du revenu du gouvernement et, par conséquent, induit une augmentation du déficit public à hauteur de 31,24 %⁸⁶. Au Cameroun, cinq années après la signature de l'APE avec l'UE, le pays accuse déjà un déficit de plus de 30 milliards de francs CFA (45 millions d'euros)⁸⁷.

Si les gouvernements réduisent leurs dépenses en matière de santé, de services et de programmes sociaux ou d'éducation pour compenser ces pertes de revenus, cela signifie que la charge de soins domestiques des femmes ainsi que leurs dépenses en services de base vont augmenter. Les femmes supportent déjà le plus gros des tâches ménagères, d'éducation des enfants et autres travaux domestiques et font face à une surcharge de travail considérable. Ces charges supplémentaires causées par la baisse des dépenses publiques signifieraient qu'elles doivent quitter les rangs de la population active ou renoncer à des occasions de percevoir un revenu. Des responsabilités supplémentaires pourraient rejaillir sur les jeunes filles du foyer et leur éducation pourrait en souffrir. Avec des taux de pauvreté globale plus élevés, les dépenses supplémentaires en services de base peuvent avoir des effets délétères sur les niveaux de vie, sur la santé et le bien-être car des choix difficiles devraient être faits sur les priorités en matière de dépenses⁸⁸. De plus, les coupures de financement telles que les réductions des subventions et de l'aide sociale ont un impact négatif disproportionné sur les femmes, car elles sont plus susceptibles d'être les bénéficiaires de ces dépenses⁸⁹.

83 https://unctad.org/system/files/official-document/gds2014d1_fr.pdf (page 59)

84 https://unctad.org/system/files/official-document/gds2014d1_fr.pdf (page 59)

85 https://unctad.org/system/files/official-document/gds2014d1_fr.pdf (page 59)

86 <https://portal.pep-net.org/document/download/32470> (page 34)

87 <https://www.financialafrik.com/2021/08/05/cameroun-union-europeenne-sixieme-demantelement-des-ape-sur-fond-de-deficit-commercial/>

88 https://unctad.org/system/files/official-document/gds2014d1_fr.pdf (page 59)

89 <https://www.bilaterals.org/?les-accords-de-libre-echange-40447>





La réduction des dépenses publiques en matières sociale pèse particulièrement sur les femmes.



Action citoyenne devant Syngenta, qui exporte vers des pays du Sud des pesticides interdits en Europe (février 2022).

L'accord de commerce UE-Mercosur : les gagnant-es et les perdant-es

L'Union européenne est en voie de signer un accord de libre-échange avec le Mercosur⁹⁰, un marché commun de quatre pays qui comprend l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay. Un accord de principe a été signé entre les parties, mais le Conseil européen, représentant les pays membres de l'UE, ne s'est pas encore positionné, étape nécessaire avant la signature officielle et la ratification par les parlements compétents.

Les géants de la fabrication de pesticides basés en Europe, tels que Corteva, Syngenta, Bayer et BASF, vendent déjà aux pays du Mercosur des pesticides très dangereux dont la vente est interdite dans l'UE. Cet accord, en réduisant les taxes douanières, diminuerait le prix des exportations de produits chimiques européens vers les pays du Mercosur, ce qui ne ferait qu'augmenter leur utilisation⁹¹. La situation est déjà préoccupante dès avant la signature officielle de l'accord car en 2018, presque 56 000 tonnes de pesticides, représentant un montant d'environ 793 millions de dollars américains, ont été exportées de l'UE vers le Mercosur⁹².

Or, l'utilisation des pesticides est déjà très problématique dans les pays du Mercosur, et elle a un impact sur le mode de vie des femmes de ces pays.

Au Brésil par exemple, entre 2010 et 2019, pas moins de 3 750 enfants entre 0 et 14 ans (dont 542 enfants entre 0 et 12 mois) ont été empoisonnés par des pesticides utilisés dans l'agriculture locale. De plus, les pesticides peuvent nuire à la fertilité des femmes et à leurs fœtus. La carbendazime, par exemple, a été interdite en Europe, car elle peut causer des défauts génétiques, nuire à la fertilité et au fœtus, en plus d'être très toxique pour la vie aquatique. Au Brésil, en 2017 et 2018, la carbendazime était la troisième substance la plus détectée dans les denrées alimentaires, selon des analyses réalisées par l'Anvisa (l'Agence nationale de vigilance sanitaire brésilienne)⁹³. De plus, l'exposition des femmes à des pesticides dangereux a lieu dans des États aux systèmes de santé publique peu développés.

« Les pesticides sont de plus en plus interdits dans les économies développées, alors les industries délocalisent les risques dans les économies périphériques. »

Aline Gurgel, docteure en santé publique⁹⁴

90 Au sujet de cet accord, lire notamment Hélène Capocci, « Le parcours du combattant de l'accord UE-Mercosur », analyse, Entraide et Fraternité, novembre 2020. <https://www.entraide.be/le-parcours-du-combattant-de-l-accord-ue-mercotur>

91 <https://www.greenpeace.org/belgium/fr/blog/17895/les-mythes-de-l-accord-ue-mercotur/>

92 https://www.greenpeace.de/sites/default/files/publications/eu_mercotur_double_standards_concerning_agrotoxics_2020.pdf (page 6)

93 <https://www.ritimo.org/Le-Bresil-est-le-deuxieme-plus-gros-acheteur-de-pesticides-interdits-en-Europe>

94 https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/06/26/la-dangereuse-course-aux-pesticides-du-bresil_5481866_3244.html



Les citoyennes de l'UE seront également les grandes perdantes de l'accord UE-Mercosur. En effet, selon la logique décrite précédemment, les pertes de recettes publiques pourraient affecter les femmes de l'UE car l'accord abaisserait les taxes douanières⁹⁵, donc les recettes publiques et affecterait en conséquence le financement des services publics et des politiques sociales. Or, on sait l'importance d'une sécurité sociale forte pour lutter contre la pauvreté – une pauvreté à laquelle les femmes, en particulier quand elles vivent seules avec leurs enfants, sont plus exposées que les hommes.⁹⁶

À ces pertes pour les citoyen·es européen·es correspond un gain pour les exportateurs latino-américains de viande bovine vers l'UE. Ce gain bénéficierait essentiellement aux trois leaders du marché (JBS, Marfrig et Minerva), peu aux autres entreprises de taille plus modeste⁹⁷. Ces pertes pour les femmes de l'UE ne seront donc pas des gains pour les femmes du Mercosur.

c. Effets indirects sur l'accès à la terre et aux semences

De nombreux accords commerciaux sont utilisés pour faciliter la privatisation et la commercialisation des ressources agricoles, notamment la terre et les semences. Certes, le difficile accès à ces ressources par les femmes n'est pas uniquement le résultat des politiques commerciales. Il existe dans les pays du Sud des règlements coutumiers qui ne sont pas en leur faveur dans l'accès à la terre et aux autres ressources. Toutefois, les traités peuvent faciliter l'implantation de projets étrangers qui risquent de priver les communautés de leurs terres, de leurs accès à l'eau, etc. avec un effet tout particulièrement important sur les femmes. Un risque devenu réalité pour les femmes de la SOFA (Solidarité Femmes Haïtiennes) (voir encadré ci-dessous).

Comme démontré précédemment, les agricultrices pauvres dans les secteurs agricoles non industrialisés des pays du Sud n'arrivent plus à vivre de leur travail, notamment à cause d'importations européennes à bas prix. Elles ont donc tendance à abandonner leurs terres pour trouver un emploi en ville. Dans les secteurs agricoles industrialisés des pays du Sud, comme l'Indonésie ou les pays du Mercosur, l'augmentation des surfaces agricoles pour l'exportation chasse les agricultrices hors de leurs terres⁹⁸. Indirectement, les traités de commerce de l'UE contribuent donc à ce que les paysannes abandonnent

95 Les pertes annuelles de recettes douanières pour l'importation de viandes bovines, par exemple, peuvent être chiffrées à environ 362 millions d'euros.

96 <https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2020/11/201109-Genre-et-pauvrete%C3%A9-fiche-DEF-FR.pdf>

97 https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/09/rapport_de_la_commission_devaluation_du_projet_daccord_ue_mercosur.pdf (page 72)

98 <https://www.fern.org/issues/free-trade-agreements/>

leurs terres. Ceci conduit à une concentration des terres aux mains d'un petit nombre de grandes entreprises commerciales, y compris étrangères.

À ce sujet, revenons encore sur l'accord de commerce entre l'UE et les pays du Mercosur (Paraguay, Uruguay,

Brésil et Argentine). Une étude d'impact datant de 2009⁹⁹ a démontré que l'accord créerait de nouveaux conflits d'accès à la terre, en augmentant la production agricole vouée à l'exportation vers le marché européen. Les agricultrices avec peu de terre pourraient donc être les perdantes de ce traité de commerce¹⁰⁰.

Agro-industrie d'exportation : menaces sur l'accès à la terre

Alors que la pandémie a révélé l'extrême fragilité du système alimentaire basé sur le libre-échange, **le gouvernement malgache compte renforcer ce modèle basé sur l'agriculture d'exportation.** Dans ce qu'il appelle « la nouvelle stratégie nationale de l'agribusiness », l'État prévoit, en effet, d'affecter dans les dix prochaines années quatre millions d'hectares de terres aux grandes entreprises privées.

Cette surface dédiée à l'agro-industrie est gigantesque puisqu'elle dépasse la totalité des terres cultivées par les paysans et paysannes malgaches sur l'ensemble de l'île, compromettant ainsi la mise en œuvre d'alternatives agroécologiques dans lesquelles l'égalité des droits entre les hommes et les femmes est prise en compte. Le risque d'accaparement de terres est tout aussi immense, privant les populations rurales de moyen de subsistance, alors que Madagascar compte déjà plus d'un million de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave, en particulier dans le Sud du pays qui est, selon l'ONU, en proie à la famine.

Citons également l'exemple de la **SOFA**, une des organisations partenaires d'Entraide et Fraternité en **Haïti. Cette association de femmes a été violemment expropriée d'un terrain qui lui avait pourtant été concédé par l'État en 2017.** Elle y développait une ferme-école pour former les paysannes de la région aux pratiques agroécologiques. Le 8 février 2021, le Président Jovenel Moïse a signé un arrêté présidentiel qui fait de ces terres une zone franche agro-industrielle, destinée notamment à la culture de stévia pour Coca-Cola qui l'utilise dans ses boissons « light ». En dépit du titre foncier qu'elle détient, la SOFA a donc été expulsée de ces terres très fertiles, comme les autres paysans de la zone. Un coup dur pour cette association qui tente d'améliorer les conditions de vie des femmes et de promouvoir l'agroécologie dans cette région minée par la faim et où les femmes, particulièrement les jeunes femmes, ont peu accès à la terre.

« La semence n'est pas uniquement agricole, mais elle concerne également les relations sociales de soins et de solidarité, également cruciales pour une action progressiste plus large. Les régimes semenciers draconiens constituent donc aussi une attaque directe contre la communauté et contre notre capacité à travailler ensemble en solidarité pour un avenir meilleur »

Sabrina Masinjila, African Centre of Biodiversity (ACB)¹⁰¹

En Afrique, les femmes jouent un rôle central et crucial dans les systèmes de semences. Elles sont les principales gardiennes des semences car elles

en gèrent la préservation, la diversité, la sélection et le stockage dans la plupart, sinon toutes les communautés africaines. Ces activités sont essentielles au bien-être des ménages ruraux¹⁰².

L'idée que les semences doivent circuler librement est si profondément ancrée que la totalité des systèmes semenciers nationaux en vigueur jusqu'en 1960 ont été construits sur le principe que les semences stockées étaient disponibles pour quiconque en faisait la demande. **Mais en 1961 est née la Convention de l'Union pour la protection des obtentions végétales, abrégée UPOV.** Elle a été écrite par un petit groupe de gros producteurs présents au niveau international – de grosses firmes pour la plupart. **Elle attribue une propriété privée aux semences, empêchant le reste de la population de les utiliser librement.** En effet, avec l'UPOV, les

99 http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2008/november/tradoc_141394.pdf (page 24)

100 <https://eu.boell.org/en/2017/02/22/gender-sensitive-trade-feminist-perspective-eu-mercosur-free-trade-negotiations#15>

101 https://nyeleni.org/DOWNLOADS/newsletters/Nyeleni_Newsletter_Num_45_FR.pdf (page 6)

102 GRAIN et AFSA, « Les vrais producteurs de semences », 2018 <https://grain.org/e/6045>

Conserver et gérer les semences permet aux femmes de renforcer leur position socio-économique.



© E.N. Miraló et Fraternité

détenteurs d'une variété végétale obtiennent un monopole allant de 20 à 25 ans sur les semences à condition qu'elles soient nouvelles, uniformes, distinctes et stables¹⁰³. Nul ne peut produire, reproduire, vendre ni échanger ces variétés sans la permission du détenteur. Si une agricultrice ou un agriculteur utilise des semences privatisées sans l'autorisation du propriétaire de cette variété (qu'elles aient été obtenues d'un voisin, ou même gardées d'une récolte précédente), ses cultures peuvent être confisquées et détruites, tout comme ses récoltes ou les produits qui en sont issus¹⁰⁴. Aujourd'hui, Bayer, Corteva, ChemChina and Limagrain, les 4 principales multinationales des semences, contrôlent plus de 50% du commerce mondial de semences. L'entreprise Bayer est une fervente défenseuse de l'UPOV¹⁰⁵.

« Le régime des droits de propriété intellectuelle sur les variétés végétales, qui rend parfois les variétés obtenues par l'homme inaccessibles aux fermiers les plus pauvres des pays à faible revenu, doit être modifié. »¹⁰⁶

Olivier de Schutter, alors Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

En Afrique, des pays comme le Maroc, l'Égypte, la Tunisie, la Tanzanie et le Kenya ont déjà eu les mains liées pour accepter l'adoption des normes de l'UPOV dans le cadre d'accords commerciaux avec l'UE et

103 <https://grain.org/fr/article/6376-l-asie-sous-la-menace-de-l-upov-91>

104 <https://grain.org/system/articles/pdfs/000/006/649/original/El%20gran%20robo-FR-6MAR.pdf?1618329416>

105 <https://www.dw.com/en/agriculture-seeds-seed-laws-agribusinesses-climate-change-food-security-seed-sovereignty-bayer/a-57118595>

106 http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20140310_finalreport_fr.pdf [page 13]

107 <https://grain.org/fr/article/6781-les-accords-commerciaux-qui-imposent-l-upov-une-carte-interactive>

d'autres partenaires commerciaux¹⁰⁷. C'est également le cas du Vietnam en Asie et du Pérou et du Panama en Amérique¹⁰⁸. Au Ghana, par exemple, l'Union européenne a utilisé l'Accord de partenariat économique (APE) pour pousser le Ghana à signer la convention UPOV¹⁰⁹. L'APE fut signé en 2016. Le Ghana avait 5 ans pour intégrer la convention. En 2020, le Ghana a rejoint la convention suite au passage d'une loi nationale sur la protection des variétés de plantes¹¹⁰. Les pressions politiques des pays du Nord, dont les multinationales bénéficient d'un commerce accru des semences du Nord vers le Sud, ainsi que le manque de cadre légal national, expliquent ces adoptions des normes de l'UPOV¹¹¹.

Or, la privatisation des semences, via des règles de propriété intellectuelle dans les traités de libre-échange, compromet l'accès des femmes au matériel de plantation et leur droit de poursuivre le travail

de conservation, d'échange et d'expérimentation des semences qui constitue la pierre angulaire de la durabilité agricole¹¹². **Si les femmes ne peuvent pas continuer à jouer leur rôle dans la conservation des semences, leur position socio-économique, leur influence dans les processus de prise de décision et, finalement, leur pouvoir en tant que femmes est compromis et affaibli¹¹³.**

« La précipitation du Kenya pour être le premier à signer l'APE et l'UPOV de 1991 est un désastre pour la petite agriculture et le droit à l'alimentation. »

Daniel Maingi, directeur de Growth Partners Africa et coordinateur national de l'Alliance kenyane pour le droit à l'alimentation (KeFRA)¹¹⁴

108 <https://grain.org/fr/article/6781-les-accords-commerciaux-qui-imposent-l-upov-une-carte-interactive>

109 https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2018/06/CONCORD_Trade_Gender_2018_online.pdf (page 8)

110 https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/en/c_55/c_developments_2021_1.pdf (page 1)

111 <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1473779514563914#abstract>

112 <https://www.bilaterals.org/?que-signifient-les-accords-de>

113 <https://www.bilaterals.org/?que-signifient-les-accords-de>

114 <https://grain.org/fr/article/5778-les-habits-neufs-du-colonialisme-les-accords-de-partenariat-economique-entre-l-ue-et-l-afrique>

Conclusion

« En tant que personnes travaillant sur le terrain pour nourrir 70 % de la population mondiale, nous avons été les premiers à pâtir des accords de libre-échange qui ont été mis en avant par l'OMC et d'autres institutions multilatérales. La dévastation causée par ce modèle "descendant" de gouvernance mondiale a été ressentie pour la première fois dans nos territoires lorsqu'il a fait s'effondrer les prix de nos produits, détruit les marchés paysans locaux, anéanti la riche biodiversité qui existait dans nos champs, nous a privés de notre autonomie en matière de semences et a expulsé des millions de nos sœurs et frères de leurs territoires »

Kim Jeongyol, une paysanne de Corée du Sud¹¹⁵

Le constat de Mme Jeongyol résonne avec tous les arguments avancés dans cette étude. Même si cette paysanne dénonce les conséquences d'accords de commerce multilatéraux, les accords bilatéraux de l'UE suivent la même logique et ont le même impact dévastateur sur les paysannes du Sud. En effet, **les femmes sont doublement perdantes avec les accords de commerce** : quand les importations et les exportations agricoles augmentent.

Lorsque les accords de commerce favorisent l'importation de certains produits agricoles bon marché dans les pays du Sud, ils ont tendance à détruire « les marchés paysans locaux », et ils entraînent ainsi une perte d'emplois pour les femmes qui, pour leur grande majorité, sont des agricultrices nourrissant leur famille et vendant sur le marché local.

Lorsque les accords de commerce favorisent l'exportation de certains produits agricoles, ces derniers sont produits par plusieurs entreprises avant d'en-

trer sur le marché de l'UE. Ces entreprises, soumises à des pressions de production aléatoire et à bas prix, se servent des femmes comme une main-d'œuvre flexible, bon marché et donc précaire¹¹⁶.

De plus, les accords de commerce de l'UE privent les paysannes du Sud de leur « autonomie en matière de semences » et poussent des millions d'entre elles hors de leurs territoires. Ceci réduit leurs possibilités de se nourrir ainsi que de nourrir leur famille et d'obtenir un revenu décent et contribue à les pousser à migrer clandestinement. **Les accords de commerce contribuent donc à rendre les femmes plus vulnérables, plus marginalisées et plus dépendantes de leur conjoint ou/et des hommes de leur foyer.**

Ce que ne mentionne pas Mme Jeongyol, c'est **l'impact des traités de commerce sur les revenus des États du Sud**. En effet, les droits de douane étant abaissés, les ressources publiques se voient amoindries. Ceci contribue à réduire l'offre de services publics gratuits de qualité et affaiblit les systèmes de protection sociale. Les femmes en sont les premières affectées à la fois par la diminution du temps disponible pour le travail ou la formation (si elles doivent dispenser des soins par exemple), réduisant leurs possibilités de revenus et d'amélioration de leurs conditions de travail, et en termes d'augmentation des dépenses d'un ménage (si les services publics tels que l'école ou les médicaments deviennent coûteux), avec des conséquences pour les autres membres de la famille, notamment les enfants.

Ce que n'a pas mentionné notre étude et que soulève Mme Jeongyol, c'est **la destruction de « la riche biodiversité »** qui existait dans nos champs ». En effet, nous nous sommes limités aux impacts des traités de commerce de l'UE sur les femmes. Ils se révèlent néfastes. L'impact de ces traités sur la biodiversité et le changement climatique est tout aussi destructeur.

115 <https://viacampesina.org/fr/la-via-campesina-soutient-le-rapport-sur-le-commerce-du-rapporteur-special-sur-le-droit-alimentation>

116 <https://www.bilaterals.org/?que-signifient-les-accords-de>

Recommandations

« La souveraineté alimentaire et le droit à une alimentation adéquate ne peuvent émerger que de l'agriculture familiale et de l'agriculture paysanne utilisant des moyens agroécologiques. »

Zainal Arifin Fuat, Serikat Petani Indonesia¹¹⁷

L'agroécologie requiert un rapprochement du lieu de production et de consommation des denrées agricoles¹¹⁸. Afin que ce rapprochement soit possible, **il est nécessaire d'extraire totalement de l'OMC les négociations sur l'alimentation et l'agriculture**¹¹⁹. En effet, le commerce agricole ne peut être soumis à ces règles car chaque pays devrait avoir le droit de définir ses propres politiques agricoles afin de subvenir à ses propres besoins, ce que ne permettent pas les règles de l'OMC. Suite à la pandémie, des exportations agricoles ont été suspendues et de plus en plus de dirigeant-es parlent de relocaliser l'économie, y compris l'agriculture. Cela n'a pas été suivi

L'agroécologie est à la fois :

- une approche de la recherche **scientifique** comprenant l'étude des écosystèmes agricoles et des systèmes alimentaires,
- une série de principes et de **pratiques** qui promeut la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles tout en préservant l'intégrité sociale,
- un mouvement **sociopolitique** qui se concentre sur l'application pratique des principes agroécologiques, cherche de nouvelles façons d'envisager l'agriculture, la transformation, la distribution, la consommation de denrées alimentaires ainsi que leurs relations avec la société et la nature.¹²⁰

de mesures concrètes. Or, l'une d'entre elles pourrait être de **mettre fin aux règles de l'OMC relatives à l'alimentation et à l'agriculture**.

Pour Entraide et Fraternité, « *il n'y a pas de souveraineté alimentaire sans agroécologie. Il est certain que l'agroécologie ne durera pas sans une politique de souveraineté alimentaire pour la soutenir* »¹²¹. Pour que l'agroécologie devienne une alternative durable au modèle agro-industriel dominant au point de le remplacer, il est donc indispensable à la fois de soutenir non seulement financièrement et sur le terrain les programmes agroécologiques mis en œuvre par nos partenaires, de participer à des réseaux pour augmenter notre capacité de présenter l'agroécologie comme une alternative sérieuse et viable, mais aussi de créer un environnement politique favorable, basé sur l'objectif de souveraineté alimentaire.

Pour EF, **la création de cet environnement politique favorable à l'agroécologie nécessite de « lutter contre les blocages structurels empêchant le décollage d'un système alimentaire alternatif. Ceux-ci concernent, par exemple, l'orientation à outrance de l'économie agricole vers l'exportation via**

- les **accords de libre-échange** dérégulés,
- une **vision à court terme** bannissant les investissements dans les biens communs,
- **la concentration du pouvoir aux mains de quelques multinationales,**
- **les accaparements de terre**¹²² »
- le **mécanisme de la dette**, véritable courroie de transmission du libre-échange incompatible avec la souveraineté alimentaire¹²³.

117 <https://viacampesina.org/fr/la-via-campesina-soutient-le-rapport-sur-le-commerce-du-rapporteur-special-sur-le-droit-a-l'alimentation/>

118 https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2018/04/FR_Les_Principles_de_l'Agroecologie_CIDSE_2018.pdf (page 4)

119 <https://www.bilaterals.org/?prosperite-pour-une-elite-pauvrete>

120 Note stratégique d'Entraide et Fraternité « L'agroécologie vue par Entraide et Fraternité », p.3.

121 Cité dans la Note stratégique d'Entraide et Fraternité « L'agroécologie vue par Entraide et Fraternité », p. 4.

122 Note stratégique d'Entraide et Fraternité « L'agroécologie vue par Entraide et Fraternité », p. 8.

123 Lire sur ce sujet notre analyse « Dette et souveraineté alimentaire : l'impossible équation », 2020. <https://www.entraide.be/dette-et-souverainete-alimentaire-l-impossible-equation>

Autant de freins qui sont liés aux règles du commerce international¹²⁴ dont l'impact sur les paysan·nes des pays appauvris du Sud et du Nord (dont la Belgique) est destructeur.

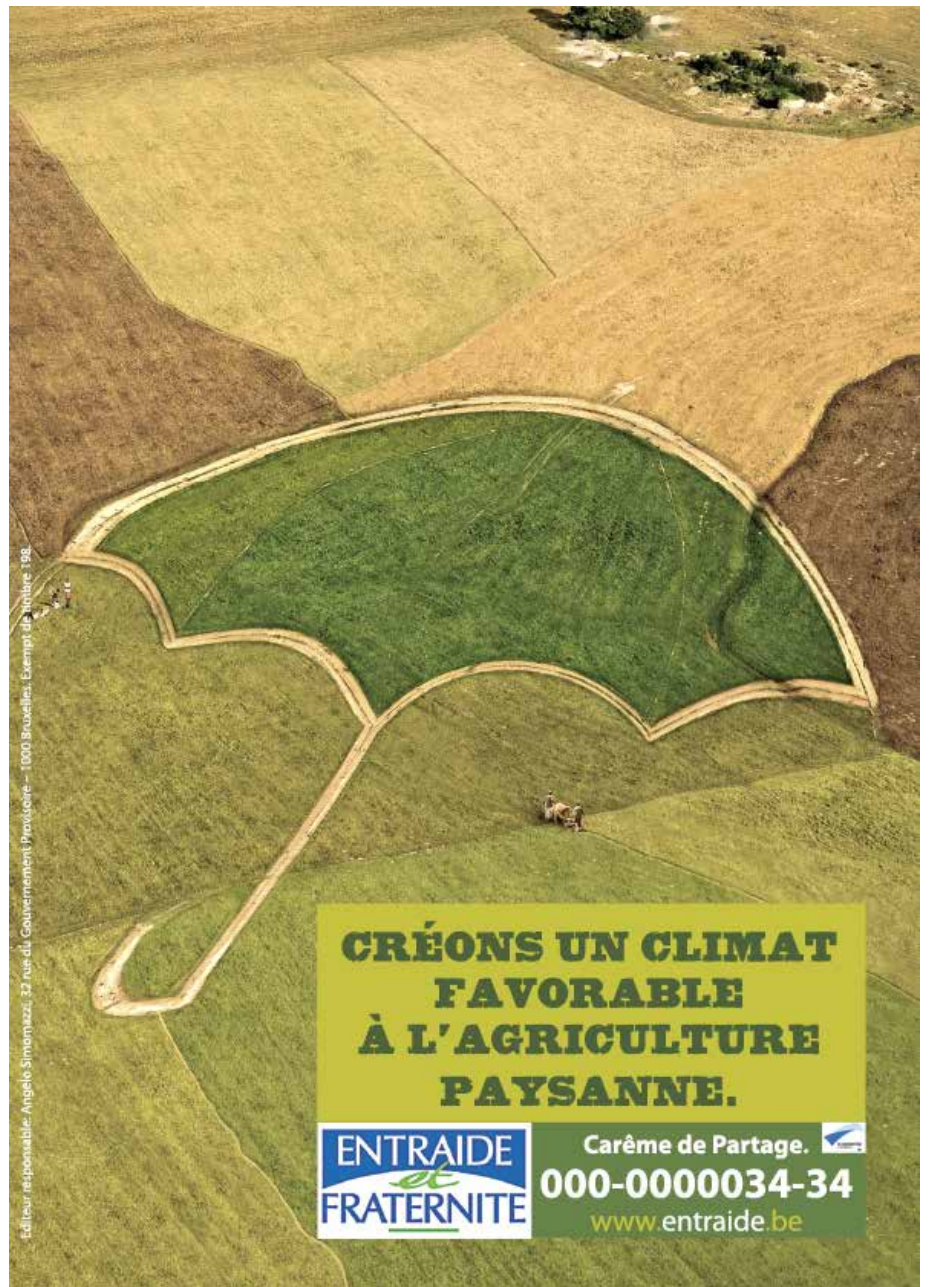
« La nourriture ne peut être soumise aux caprices et aux fantaisies d'un marché libre où seuls ceux qui en ont les moyens peuvent en profiter. »

Déclaration de Via Campesina, novembre 2021¹²⁵

Il est temps pour l'UE de construire une politique commerciale avec un objectif tout autre que celui de la croissance et de l'augmentation des exportations européennes et une idéologie radicalement différente de celle du néolibéralisme.

L'Union européenne peut construire une politique agricole non pas avec l'agro-industrie, mais avec la société civile, en toute transparence. Les financements publics européens, plutôt que de soutenir les exportations, pourraient soutenir la transition vers l'agro-écologie. En termes de politique commerciale européenne, un premier pas serait l'arrêt des négociations commerciales actuelles (UE-Chili, UE-Australie, etc.) et le refus de signer certains traités déjà négociés comme celui entre l'UE et le Mercosur ou l'UE et le Mexique : faire une pause pour réécrire la politique agricole et commerciale européenne en changeant d'objectifs et en écoutant la voix des représentant·es des femmes, de la société civile des pays du Sud et des associations environnementales.

La marche forcée vers plus de traités de commerce, au détriment des droits des femmes, de la planète et



Créer un climat politique favorable à l'agroécologie. Affiche d'Entraide et Fraternité en 2010.

de relations équitables entre les pays, n'est pas inéluctable. En novembre 2019, cédant à l'immense pression des paysan·nes, des syndicats et des communautés rurales, le gouvernement central de l'Inde a décidé de mettre un terme à sa participation au Partenariat économique régional global (Regional Comprehensive Economic Partnership - RCEP), destiné à devenir la plus grande zone commerciale au monde¹²⁶.

124 Soulignons ici que le changement climatique est amplifié par la multiplication des accords de libre-échange (dont certains facilitent directement le développement du modèle agro-industriel) car ils sont dépourvus de clauses sociales et environnementales contraignantes. En plus d'accélérer le réchauffement climatique, les règles actuelles du commerce international ont des effets directs sur la paysannerie dans la mesure où elles facilitent les accaparements par le secteur privé des terres agricoles au détriment des communautés rurales et paysannes du Sud.

125 <https://www.bilaterals.org/?prosperite-pour-une-elite-pauvrete>

126 <https://grain.org/fr/article/6394-developper-la-resistance-populaire-au-rcep-les-mouvements-indiens-montrent-la-voie>

La lutte passe par semer des graines et des articulations pour rester présent sur les territoires, pour maintenir les communautés et leurs savoirs, par chaque récolte, par le fait de nous savoir interdépendants et éco-dépendants, par chaque marché paysan qui fonctionne, par chaque groupe de paysannes qui se rend visible et pour chaque espace où nous agissons pour que les politiques publiques cessent de soutenir ces jeux d'illusion et soutiennent plutôt les réalités paysannes et leur avenir.

Bulletin Nyeleni, Septembre 2021¹²⁷

En Belgique, aujourd'hui, **Entraide et Fraternité se mobilise contre l'accord commercial qui est en négociation entre l'UE et le Mercosur**

- en informant la population sur les dangers de cet accord pour les populations des pays du Mercosur (notamment sur les femmes et les enfants victimes des pesticides interdits chez nous et exportés vers le Mercosur), pour l'agriculture familiale d'Europe et du Mercosur et pour ses impacts catastrophiques sur le climat et la biodiversité, puisque l'accord prévoit notamment une augmentation importante des importations de viande bovine issue de l'élevage industriel et de la déforestation ;
- en plaidant auprès de nos mandataires politiques pour que notre pays s'oppose à la signature de cet accord ;
- en invitant les citoyen·nes à se mobiliser, par la signature de pétitions ou lors de manifestations, pour faire entendre leur opposition à cet accord.

Entraide et Fraternité soutient aussi ses partenaires en Asie, en Afrique et en Amérique latine

- pour la mise en œuvre de projets d'agroécologie et le respect de la souveraineté alimentaire ;
- en faisant connaître les cas d'accaparements de terres et en soutenant le plaidoyer de ses partenaires quand ils en sont victimes, comme dans le cas de la SOFA en Haïti ;
- en plaidant pour une responsabilité des entreprises qui commettent des violations de droits humains et des atteintes à l'environnement.

Entraide et Fraternité s'engage également au sein de réseaux et associations comme Terre-en-vue ou Agroecology in Action (AiA) pour promouvoir l'agroécologie, sur le terrain comme dans les politiques publiques belges et européennes.

Pour réfléchir ensemble

Voici quelques propositions pour réfléchir en groupe à partir de cette étude.

- Pour commencer, on peut reprendre toutes les citations en italiques, les imprimer sur des papiers et les disposer sur la table ou au mur. Chacun-e en choisit une qui lui « parle » particulièrement et explique pourquoi.
- Étions-nous, avant la lecture de cette étude, conscient-es d'un impact différent des politiques commerciales internationales sur les hommes et sur les femmes ?
- Qu'est-ce qu'elle nous dit du lien entre *l'agir local* et le *penser global* ?
- Pouvons-nous établir des liens entre ce que cette étude nous apprend et ce que nous savons de la situation des femmes dans l'agriculture chez nous ? Et sur les inégalités hommes/femmes chez nous ? Y a-t-il une situation évoquée ou une citation qui nous parle particulièrement à ce sujet ?
- Cette étude change-t-elle notre perception des enjeux liés au commerce international et à ce que nous pouvons faire pour y répondre en tant que citoyen-nes ? En quoi ?

Pour d'autres textes sur les accords de commerce, voir les analyses publiées sur le site d'Entraide et Fraternité.



Une courte vidéo dessinée sur le lien entre commerce international, climat et droits humains : https://www.entraide.be/video_commerce-international-et-climat

La rédaction de cette étude a été confiée à Lora Verheecke par Entraide et Fraternité (EF). Le sujet en a été choisi par le Service politique d'EF dans le cadre de son travail sur les freins structurels à la mise en œuvre du droit à l'alimentation via la souveraineté alimentaire et l'agroécologie. Le plan de l'étude a été établi d'un commun accord et la rédactrice et les commanditaires ont échangé continuellement au cours de la rédaction. Merci à Sabine Lamour (Association SOFA, Haïti) pour sa relecture et ses commentaires.



Quelles sont les conséquences des traités de commerce signés par l'Union européenne sur les paysannes dans les pays appauvris du Sud ? En quoi sont-elles affectées par les changements structurels liés au commerce, comme l'augmentation ou de la diminution des importations agricoles, l'augmentation ou de la réduction des taxes à l'importation ?

Cette étude détaille l'impact négatif de ces politiques commerciales sur les femmes en termes d'emploi, de santé, de services publics, de droit à la protection sociale, ainsi que du droit à la terre et aux semences.



ENTRAIDE &
FRATERNITE

www.entraide.be

Avec le soutien de



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES